



DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FSU AU CTM DES 19 ET 20 OCTOBRE 2020

Madame la Ministre,

Permettez-nous, tout d'abord, après l'ignoble assassinat d'un enseignant vendredi dernier, Samuel Paty, d'exprimer notre solidarité avec sa famille et tous ses collègues du service public de l'éducation. Il est important que ceux-ci et celles-ci soient soutenu.es dans leurs efforts pour apporter partout et pour tous l'instruction, la raison, la réflexion et tout ce qui permet de construire l'autonomie de jugement. C'est le meilleur moyen de combattre l'obscurantisme.

Sur le champ de notre ministère, Anthony SMITH et les « dérives de la DGT » - Cf. affaire « Air France » notamment, OTE, baisse des effectifs et lignes directrices de gestion mobilité et promotion, sont les quatre éléments qui cristallisent aujourd'hui les inquiétudes des agent.es de votre ministère.

Quatre éléments qui marquent le délitement progressif de nos services, parce que le service public et les agent.es sont sacrifié.es sur l'autel de la réforme désorganisatrice permanente accompagnée par une ligne hiérarchique qui a perdu tout repère et préfère le plus souvent protéger les employeurs que les salariés et les agents de contrôle.

Pour la FSU, la politique actuelle du ministère porte en elle les germes d'une catastrophe annoncée.

En ce qui concerne ce qu'il est convenu d'appeler désormais l'affaire Anthony SMITH, force est de constater que, malgré l'assouplissement apporté à la décision, notre collègue a été sanctionné pour avoir fait son travail. Nous continuons donc à demander la levée immédiate de cette sanction qui ne peut avoir d'autre but que de mettre au pas les agent.es de contrôle par la menace à peine voilée qu'on n'hésitera pas à bouleverser leur vie personnelle et professionnelle s'ils sortent du rang.

Ce contexte peu propice à l'épanouissement professionnel est en plus alourdi par la mise en œuvre en 2020 des lignes directrices de gestion mobilité et prochainement par celles portant sur les promotions et la valorisation des parcours professionnels.

La FSU s'est opposée à la loi dite de transformation de la fonction publique et, partant, à la mise en œuvre de ces LDG car elle savait bien que rien de bon ne pourrait en sortir. Et les 10 premiers mois de l'année n'ont fait que confirmer cela, puisqu'aujourd'hui non seulement les agent.es ont la désagréable sensation que le droit à la mobilité est devenu un droit virtuel, mais en plus les représentants du personnel sont totalement écartés du processus et aujourd'hui personne parmi nous ne peut dire quelque chose de très simple : qui a été muté, quand et où ?

Le fait que cette déconcentration des actes de gestion liés à la mobilité soit désormais prévue pour les promotions nous fait dire qu'à compter de l'année 2021 ce sera le règne de l'arbitraire sans contre-pouvoir avec tout ce que cela comporte en termes d'impact sur les carrières et les vies

personnelles. Chacun pour soi et la place de l'emploi public pour tous !! Il s'agit là, ni plus ni moins, d'une destruction du contrat social passé au lendemain de la Libération, donc du statut général des fonctionnaires.

Arbitraire est encore le qualificatif applicable au choix des agent.es qui bénéficient des rémunérations accessoires, primes, RIFSEEP, CIA, et plus récemment prime COVID : on cherche désespérément les critères objectifs tant les décisions sont le fait du prince, ou plutôt des chefs de services.

Quelques mots sur l'OTE à propos de laquelle un point est inscrit à l'ordre du jour. La FSU ne peut que répéter ce qu'elle a déjà dit à plusieurs reprises, elle est opposée à cette réforme qui va faire imploser les services et finir de déstabiliser des organisations déjà vacillantes. Départ de la MOE vers des plateformes interrégionales sous autorité des préfets au mépris de ses missions, dépeçage des fonctions support au profit des SG communs, passage de l'échelon départemental dans des services fourre-tout étrangers à nos lignes hiérarchiques et sous l'emprise permanente des préfets. Nous avons malheureusement sous les yeux l'exemple des services de la CCRF, qui ont subi un tel écartèlement en 2010, et qui ne s'en sont pas relevés. Nos collègues des Pôle C des Direcctes sont là pour en témoigner.

Cette réforme purement idéologique n'est là que pour permettre une réduction permanente des effectifs et des moyens à la main des préfets. Cette réforme va tout simplement tuer le service public en permettant un grand écart entre métiers exercés, corps d'appartenance et ligne hiérarchique, une ingérence des préfets dans la ligne hiérarchique de l'inspection du travail et l'illisibilité des services aux yeux des usagers.

Enfin, à l'aune de la crise sanitaire et de la sur-sollicitation de nos services que son traitement a entraînée – vous avez-vous-même reconnu l'efficacité et l'engagement des agent.es de ce ministère pendant cette période – on avait voulu nous faire croire à un gel des effectifs en 2020. Il n'en est rien ! On nous annonce -2,4 % pour 2020 et -2,5% en 2021...

Madame la ministre, la FSU vous demande de stopper la réforme OTE en ce qu'elle impacte vos services déconcentrés, de repousser l'application des lignes de gestion, de stopper l'hémorragie des effectifs et enfin elle vous demande de lever la sanction infligée à notre collègue Anthony SMITH.

